

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE
SAHEL (CILSS)

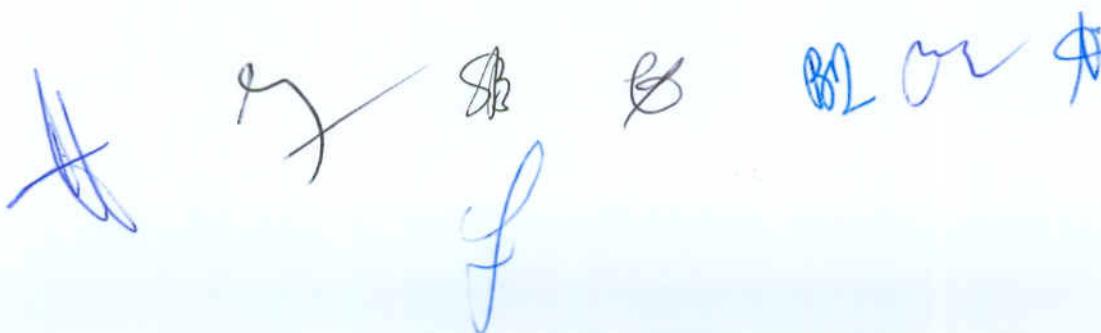
CONSEIL DES MINISTRES

QUARANTE TROISIEME SESSION ORDINAIRE

N'DJAMENA, REPUBLIQUE DU TCHAD, 23-24 Mars 2010

COMMUNIQUE FINAL

Mars 2010

A series of handwritten signatures in blue ink, likely representing the signatures of ministers or officials from the member states of CILSS, positioned at the bottom of the page.

La 43^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est tenue les 23 et 24 mars 2010, à N'Djamena, République du Tchad, dans la salle de conférence de l'hôtel Kempenski, sous la présidence de Monsieur Brahim Ould M'Bareck Ould MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS.

Les délégations des pays étaient conduites par :

- pour le Burkina Faso, Monsieur Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques;
- pour la République de Gambie, Monsieur Lamin Kaba Bajo, Ministre des Pêches des Ressources en Eau et des Relations avec l'Assemblée Nationale ;
- pour la République de Guinée Bissau, Monsieur Barros Bakar Bandjai, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- pour la République du Mali, Monsieur Aghatam Ag Al Hassane, Ministre de l'Agriculture ;
- pour la République Islamique de Mauritanie :
 - o Monsieur Brahim Ould M'Bareck Ould MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement Rural, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
 - o Monsieur Ould Aboye Cheick Mohamed Fadel Mohamed Lemine, Ministre de l'hydraulique et de l'Assainissement
- pour la République du Sénégal, Monsieur Djibo Leïti KA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels ;
- pour la République du Tchad, Monsieur Pahimi Padacké Albert, Ministre de l'Agriculture et de l'irrigation ;
- pour la République du Niger, Monsieur Abou Hatchabi, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS, représentant Monsieur Malick SEDELHER, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage;
- pour la République du Cap Vert, Madame TEIXEIRA ARILDE, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS par intérim, représentant Monsieur José Maria Veiga, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches.

La cérémonie solennelle d'ouverture s'est déroulée en présence des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers et de nombreux invités.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Brahim Ould M'Bareck Ould MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS, a mis un accent particulier sur les difficultés alimentaires qu'éprouvent déjà certaines parties du Sahel.

Il a par ailleurs souligné que le CILSS s'affirme aujourd'hui comme une véritable institution de référence au Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans le continent africain avec sa désignation comme institution leader dans la mise en œuvre de deux piliers

The image shows four handwritten signatures in blue ink, likely belonging to the ministers mentioned in the text, arranged horizontally. From left to right, the signatures appear to be: 'X J', 'M J S', 'B', and 'B M O C T A R'. There is also a small number '1' at the bottom right of the signatures.

importants du Programme Détailé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) piloté par le NEPAD.

Cependant, il faut reconnaître, a-t-il ajouté, que l'institution commune connaît une situation financière difficile depuis quelques années à cause notamment de la réduction des financements des partenaires traditionnels et des importants arriérés de cotisations des Etats membres. Dès lors, il apparaît opportun, de lancer un appel solennel aux pays en retard pour qu'ils honorent le paiement de leurs arriérés de cotisations au CILSS. En outre, une réflexion doit être engagée sur le devenir de cette institution unique qui gère un capital de connaissances et de données dans la sous région en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et les questions de population et développement.

Auparavant, dans son discours de bienvenue, Monsieur Pahimi Padacké Albert Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation du Tchad, a souhaité , au nom de Son Excellence Monsieur Idriss Deby ITNO, Président de la République, du Gouvernement et du Peuple Tchadien, la bienvenue au Tchad, terre de Toumaï, aux Ministres frères des autres Etats membres du CILSS, aux délégations des Etats, aux représentations diplomatiques, aux Partenaires techniques et financiers (PTF) du CILSS et à l'ensemble des invités.

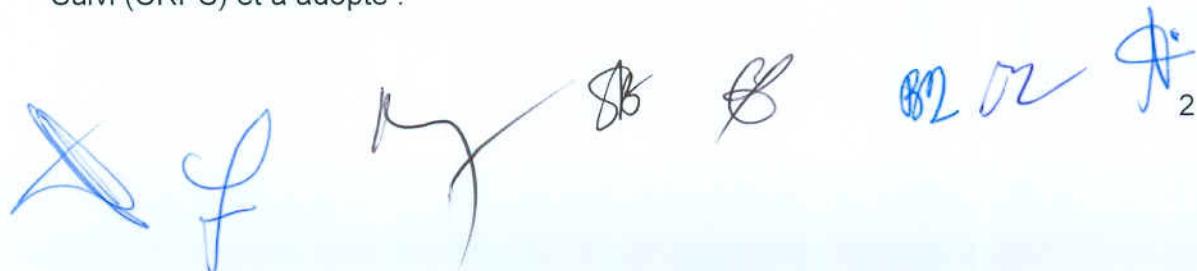
Il a réaffirmé l'importance d'une institution comme le CILSS, instrument nécessaire et efficace pour la gestion des ressources naturelles au Sahel et la sécurité alimentaire. Il a enfin évoqué les difficultés financières auxquelles le CILSS est actuellement confrontées, et invité les Etats et les PTF à lui apporter tout leur soutien.

Au nom des PTF du CILSS, Monsieur Pierre-Christophe CHATZISAVAS, représentant la Délégation de la Commission Européenne au Tchad a adressé ses remerciements aux autorités tchadiennes, mauritanienes et au CILSS, pour l'invitation qui a été adressée aux PTF pour participer à la présente session du conseil des Ministres. Il a ensuite salué la tenue des présentes instances qui surviennent 6 ans après le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de Nouakchott (2004).

Monsieur CHATZISAVAS a également demandé au CILSS, après Copenhague, de se tourner vers le sommet de Mexico sur les changements climatiques. Il s'est également appesanti sur les sujets et enjeux ci-après : la gouvernance du CILSS (statut juridique de l'institution, le mode de désignation des dirigeants, l'évaluation des cadres nommés par les instances statutaires du CILSS, etc.), les départs des cadres en relation avec la précarité de l'emploi, le rapprochement CILSS-CEDEAO et la prolifération de structures dans les secteurs de la Sécurité Alimentaire, Maîtrise de l'Eau et Gestion des Ressources Naturelles, etc. En conclusion, il a demandé au Conseil des Ministres, au nom de tous les PTF, d'apporter un soutien politique fort au CILSS.

Le Conseil des Ministres a adopté le projet d'ordre du jour sans amendements.

A l'issue de ses travaux, le Conseil des Ministres a examiné et pris acte du compte rendu de la 15ème session ordinaire du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) et a adopté :



- le rapport du Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers des exercices 2007 et 2008 ;
- le rapport du Contrôleur Interne pour l'année 2008 ;
- le rapport général 2009 du système CILSS ;
- le programme d'opérations 2010 du CILSS ;
- le budget 2010 du CILSS ;
- le document du plan stratégique à l'horizon 2020 du CILSS dont les grands axes sont :
 - la sécurité alimentaire
 - la gestion des ressources naturelles
 - la maîtrise de l'eau
 - l'accès aux marchés
 - le management.

La question du financement durable a été examinée et fera l'objet d'une table ronde au cours de l'année 2010.

HUIS CLOS

Le Conseil des Ministres, après délibération, a pris les décisions suivantes :

- La reconduction de Monsieur Mohamed Yahya Ould Mohamed Mahmoud pour trois (3) ans au poste de Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET ;
- La mise en place de procédures claires de recrutement aux postes de dirigeants du CILSS nommés par le Conseil des Ministres ;
- L'approbation d'une augmentation de 20 % de la cotisation des Etats membres à partir de 2011. Toutefois pour la Guinée Bissau, la prise d'effet de cette décision ne commence qu'en 2012 ;
- L'accord de principe de l'augmentation des salaires du personnel du CILSS. Toutefois, le Conseil des Ministres recommande au CILSS de réaliser une étude de simulation de l'incidence de l'augmentation qui sera présentée au prochain Conseil des Ministres pour en déterminer le taux ;
- Concernant le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO, le Conseil des Ministres donne mandat au Ministre Coordonnateur avec l'appui du Ministre de tutelle du Pays siège et au Secrétaire Exécutif du CILSS d'entreprendre les démarches nécessaires en direction de la CEDEAO dans la perspective de faire du CILSS une institution spécialisée en matière de développement rural et de lutte contre la désertification / gestion des ressources naturelles à la disposition des organisations d'intégration inter africaine tout en garantissant la préservation de son identité, son autonomie et sa spécificité.

Il a également adopté Sept résolutions :

- Résolution N° 1 CM/43/2010 relative à l'adoption du budget du CILSS exercice 2010 ;
- Résolution N° 2 CM /43/ 2010 donnant quitus à l'Ordonnateur, aux Ordonnateurs délégués et au Commissaire aux comptes pour la gestion des exercices 2007 et 2008 ;
- Résolution N°3 CM/43 /2010 relative à l'opérationnalisation du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CORESA) ;
- Résolution N° 4 CM/ 43/ /2010 relative au respect des résultats de l'enquête agricole dans les pays ;
- Résolution N° 5 CM/43/2010 relative à la mise en œuvre de la phase II du Projet « Marchés frontaliers » au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Résolution N° 6 CM/43/2010 relative à la mise en place d'un Réseau des Sociétés, Commissariats, Offices et autres structures chargées de la gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Résolution N° 7 CM/ 43/2010 relative à l'opérationnalisation de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel.

Le Conseil des Ministres a, en outre, adopté :

- ***une motion spéciale de remerciement à Son Excellence Monsieur Idriss Déby ITNO***, Président de la République du Tchad, pour sa contribution financière à l'organisation des présentes assises ;
- ***Une motion de remerciement à Son Excellence Monsieur Idriss Déby ITNO***, Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au Peuple Tchadiens pour l'accueil chaleureux et les facilités qui leur ont été accordées durant leur séjour à N'Djaména et qui ont permis le bon déroulement du Conseil ;
- ***Une motion de remerciement pour les partenaires*** de coopération, pour leurs soutiens multiformes au CILSS.

Fait à N'Djamena, le 24 mars 2010

Le Conseil

The image shows several handwritten signatures in blue ink, each accompanied by a small black X mark to its left. The signatures are: a large 'X' followed by 'f', 'M', 'B', 'S', 'BL', and 'A'. A small number '4' is located at the bottom right of the signatures.

RESOLUTIONS ET MOTIONS DE REMERCIEMENT

Yves Bégin
Signature

RESOLUTION N° 1 CM/43/2010
Relative à l'adoption du budget du CILSS exercice 2010

La 43ème Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 23 et 24 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad

Vu La Convention révisée du CILSS ;

Vu Les résolutions portant adoption des textes juridiques, notamment le statut du personnel, le règlement intérieur général, le règlement financier, le règlement intérieur du Conseil des Ministres ;

Adopte Le budget du CILSS, exercice 2010, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de sept milliards huit cent soixante millions quarante six mille cinq cent cinquante quatre (7 860 046 554) FCFA.

I. LES RECETTES

Elles proviennent :

- Des allocations budgétaires des Etats Membres et des donateurs;
- Des ressources propres et exceptionnelles générées par le système CILSS.

A. Les allocations budgétaires

Elles se chiffrent à un montant de 6 947 430 411 FCFA réparti comme suit :

350 339 010 FCFA des Etats Membres pour le fonctionnement :

21 020 340 FCFA pour le Cap-Vert, la Gambie chacun ;

28 027 120 FCFA pour la Guinée-Bissau ;

35 033 901 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad chacun ;

52 550 852 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun.

6 597 091 401 FCFA des Donateurs

J. A. B. S. H. S. M.
S.

B. Les ressources générées par le système CILSS et les autres ressources

Elles sont d'un montant de **912 616 142 FCFA** réparties comme suit :

- 243 703 775 FCFA prévus pour les ressources générées
- 608 912 367 FCFA à titre de recouvrement des arriérés de contributions :
 - > 458 551 187 FCFA pour le Niger et
 - > 150 361 180 FCFA pour le Cap Vert.
- 60 000 000 FCFA pour la contribution exceptionnelle du Président de la République du Tchad.

II. LES DEPENSES

Elles sont constituées des frais de personnel, des frais généraux, des dépenses d'investissement et des dépenses d'intervention des différentes structures du CILSS.

1. Frais de Personnel	1 828 367 466
2. Frais Généraux	541 929 364
3. Investissement	1 322 075 041
4. Interventions	4 167 674 683
TOTAL	7 860 046 554

Engage Le Secrétaire Exécutif à déployer les efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le Plan d'Opérations 2010.

Fait à N'Djamena, le 24 mars 2010

Le Conseil

RESOLUTION N° 2 CM /43/ 2010
Donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués
pour la gestion des exercices 2007 et 2008

La 43ème Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 23 et 24 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad

Vu la Convention révisée du CILSS ;

Vu les textes juridiques, notamment le statut, le règlement intérieur général, le règlement financier, le règlement intérieur du Conseil des Ministres ;

Après Examen et adoption du compte rendu des travaux du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS), réuni du 19 au 22 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad et du rapport de certification des comptes du Commissaire aux Comptes sur les exercices 2007 et 2008 du CILSS ;

Engage L'Ordonnateur et les Ordonnateurs Délégués à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du Commissaire aux Comptes ;

Donne quitus :

- Au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat
- A l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs Délégués pour la gestion des exercices 2007 et 2008.

Fait à N'Djamena, le 24 Mars 2010

Le Conseil



**Résolution N°3 CM/43 /2010
relative à l'opérationnalisation du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire au Sahel et
en Afrique de l'Ouest (CORESA)**

La 43ème Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 23 et 24 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad

Considérant la déclaration des Sociétés Sahéliennes issue du processus « Sahel 21 » de réflexions sur l'avenir des Sahéliens et des Sahéliennes à l'aube du 21^{ème} siècle ;

Considérant le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté (CSSA) au Sahel;

Considérant la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) ;

Considérant La Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ;

Considérant la Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD ;

Considérant le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) pour la mise en œuvre des différents Piliers du PDDAA en Afrique de l'Ouest ;

Considérant l'importance de la mise en œuvre de l'ensemble de ces programmes dans la réalisation d'une sécurité alimentaire durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest,

PREND NOTE

Avec satisfaction des progrès accomplis dans le processus de mise en place d'un Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, notamment l'élaboration et la validation d'une Convention-cadre par les trois organisations intergouvernementales (OIG) de la sous région (CEDEAO, CILSS et UEMOA) et leurs partenaires ;

Et de la bonne coopération entre le CILSS et les autres OIG d'intégration sous-régionale (CEDEAO, UEMOA) dans les efforts d'harmonisation de leurs actions dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion durable des ressources naturelles et de l'accès aux marchés.

SE FELICITE

Du travail accompli par le CILSS dans la mise en place et l'animation du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) en tant que Secrétariat Technique de cet organe ;

INVITE

Le CILSS à jouer pleinement son rôle de Secrétariat technique du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA).

(Handwritten signatures and initials follow, including 'X', 'f', '5', 'B', 'J', '86', 'ML', 'S', 'H', and 'Y')

ENCOURAGE

Le CILSS à renforcer sa collaboration et son appui technique à la CEDEAO et à l'UEMOA et leurs pays membres, afin de renforcer son rôle de bras technique.

EXHORTE

L'UEMOA et la CEDEAO A signer dans les brefs délais la Convention-Cadre du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) et à rendre opérationnel cet important organe de dialogue régional, d'échange et de capitalisation des bonnes pratiques qu'est le CORESA.

INSTRUCT

Le Secrétaire exécutif du CILSS, en étroite collaboration avec le Président de la Commission de la CEDEAO et le Président de la Commission de l'UEMOA, à entreprendre toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à N'Djamena, Le 24 mars 2010

Le Conseil

Y A f m 6 B J S M N

RESOLUTION N°4 CM/ 43/ /2010
Relative au respect des résultats de l'enquête agricole dans les pays

La 43ème Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 23 et 24 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad

- Vu** La convention révisée du CILSS ;
- Vu** Les résolutions portant adoption des textes juridiques, notamment le statut du personnel, le règlement intérieur général, le règlement financier, le règlement intérieur du Conseil des Ministres,
- Vu** La résolution n°4/34/CM/2000 relative à la prise en charge des frais de suivi de la situation agricole et alimentaire par les budgets nationaux ;
- Vu** Le communiqué final de la Conférence politique sur les acquis du projet DIAPER et les perspectives des systèmes d'information face aux nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Sahel tenue à Dakar du 26 au 28 avril 2000 ;
- Vu** Le cadre général de partenariat en vigueur entre le CILSS et ses partenaires techniques et financiers ;
- Considérant** Les acquis et avancées notables du dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Considérant** L'importance d'avoir des statistiques agricoles fiables et consensuelles au Sahel pour une meilleure prévention des crises alimentaires ;
- Invite** Les pays membres du CILSS à poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre de l'enquête permanente agricole conformément à leur engagement et à respecter les résultats de cette enquête ;
- Exhorté** Les partenaires techniques et financiers à poursuivre et renforcer leurs appuis pour soutenir la mise en œuvre de cet outil dans les pays membres du CILSS;
- Instruit** Le Secrétariat Exécutif du CILSS à renforcer les capacités des Etats à mettre en œuvre cet outil et à ne valider que les informations produites de manière conforme.

Fait à N'Djamena, le 24 Mars 2010

Le Conseil

B J M 7 B J S H K

**Résolution N° 5 CM/43 /2010
relative à la mise en œuvre de la phase II du Projet « Marchés frontaliers »
au Sahel et en Afrique de l'Ouest**

La 43ème Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 23 et 24 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad

Vu le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté (CSSA) au Sahel adopté par le Sommet des Chefs d'Etats des pays membres du CILSS à Bamako en 2000 ;

Vu la Recommandation n°1/39/CM/2005 du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS réunis en 2005 à Praia au Cap Vert, relative à la promotion des Marchés à bétail frontaliers au Sahel ;

Considérant l'adhésion des acteurs de la filière des pays membres de la CEDEAO aux quatre (4) composantes de la phase II du Projet « Marchés frontaliers » présenté par le CILSS et validée en Août 2009

Considérant la nécessité de renforcer les capacités organisationnelles des acteurs et les capacités d'accueil des marchés à bétail pour améliorer et renforcer la commercialisation et le commerce régional de la filière bétail/viande sur pied,

Considérant la validation du document de Projet «Marchés frontaliers, Phase II» ;

PREND NOTE

Avec satisfaction de l'application de la Recommandation n°1/39/CM/2005 du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS réunis en 2005 à Praia au Cap Vert, relative à la promotion des Marchés à bétail frontaliers au Sahel

SALUE

La forte adhésion et l'engagement des acteurs de la filière bétail /viande de l'espace ouest africain et des Partenaires techniques.

EXHORTE

L'ensemble des acteurs et intervenants de la filière bétail / viande à poursuivre leurs efforts et à s'investir pleinement dans la mise en œuvre de la phase II du Projet « Marchés frontaliers »

INVITE

Le CILSS à rechercher les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la phase II du Projet « Marchés frontaliers »,

les pays, les acteurs et intervenants de la filière, les partenaires techniques et financiers à apporter leurs appuis techniques et financiers à la mise en œuvre de la phase II du Projet « Marchés frontaliers »

ENCOURAGE

Le CILSS à renforcer sa collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA et leurs pays membres, afin de renforcer son rôle de bras technique à travers ses compétences et expertises techniques pour la mise en œuvre de la phase II du Projet « Marchés frontaliers ».

INSTRUCT

Le Secrétaire exécutif du CILSS, en collaboration avec les pays, les acteurs de la filière bétail / viande et les Partenaires techniques et financiers à entreprendre toutes les démarches et à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à N'Djamena, Tchad, le 24 mars 2010

Le Conseil

Résolution N° 6 CM/43 /2010
**relative à la mise en place d'un Réseau des Sociétés, Commissariats, Offices et
autres structures chargées de la gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel
et en Afrique de l'Ouest**

La 43ème Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 23 et 24 mars 2010 à N'Djamena, République du Tchad

Vu le protocole d'accord de coopération signé entre la CEDEAO et le CILSS en 2006 ;

Vu la Charte de l'aide alimentaire adopté par le Sommet des Chefs d'Etats des pays membres du CILSS à Bissau en 1990.

Considérant le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté (CSSA) au Sahel adopté par le Sommet des Chefs d'Etats des pays membres du CILSS à Bamako en 2000 ;

Considérant l'adhésion des pays membres de la CEDEAO au dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire mis en place par le CILSS ;

Considérant que pour répondre dans les meilleurs délais aux besoins alimentaires, il convient de mettre en œuvre des procédures rapides et souples, susceptibles de favoriser la libre circulation des stocks alimentaires destinés à l'urgence ;

Considérant la nécessité d'assurer une solidarité régionale soutenue dans l'espace ouest africaine ;

PREND NOTE

De l'adhésion des pays membres de la CEDEAO, non membres du CILSS au dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest animé par le CILSS, avec l'appui de l'USAID, l'Union Européenne, la Coopération française, la Coopération canadienne, les agences des systèmes des Nations Unis (FAO, PAM), le FEWS NET, la société civile (ROPPA) et les ONG (CRS, OXFAM, ..) ;

De la bonne coopération entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS dans les efforts d'harmonisation de leurs actions dans les domaines de la prévention et la gestion des crises alimentaires ;

SE FELICITE

Des accords obtenus au sortir de la réunion des Responsables des Sociétés, Commissariats, Offices et autres structures chargées de la gestion des stocks de sécurité alimentaire tenus à Dakar/Sénégal du 24 au 26 février 2010 et relatifs à la mise en place du Réseau de gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RESOGEST)

EXHORTE

Les institutions en charge des la gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel à mettre en œuvre dans les brefs délais le cadre de coopération et d'échanges et à concrétiser la mise en place du RESOGEST à travers une déclaration d'adhésion

INVITE

Le CILSS (i) à jouer pleinement son rôle d'animateur, (ii) à tisser un lien fonctionnel avec le RESOGEST et (iii) à mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (Etats, autres OIG, Société civile, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers, etc.) autour de cette importante initiative.

ENCOURAGE

Le CILSS à renforcer sa collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA ainsi qu'avec leurs pays membres, afin de renforcer son rôle de bras technique à travers ses compétences et expertises techniques pour la mise en place du RESOGEST.

INSTRUIT

Le Secrétaire exécutif du CILSS, en collaboration avec le Président de la Commission de la CEDEAO et du Président de l'UEMOA à entreprendre toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à N'Djamena, le 24 Mars 2010

Le Conseil

RESOLUTION N° 7 CM/43/2010
Relative à l'opérationnalisation de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni les 23 et 24 mars 2010 en sa 43^{ème} session ordinaire à N'Djaména, République du Tchad ;

Vu la Convention révisée du CILSS ;

Vu les actes de la 14^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 25 janvier 2004 à Nouakchott, République islamique de Mauritanie ;

Vu L'Initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement « Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel » lancée le 25 janvier 2004 à Nouakchott, République islamique de Mauritanie ;

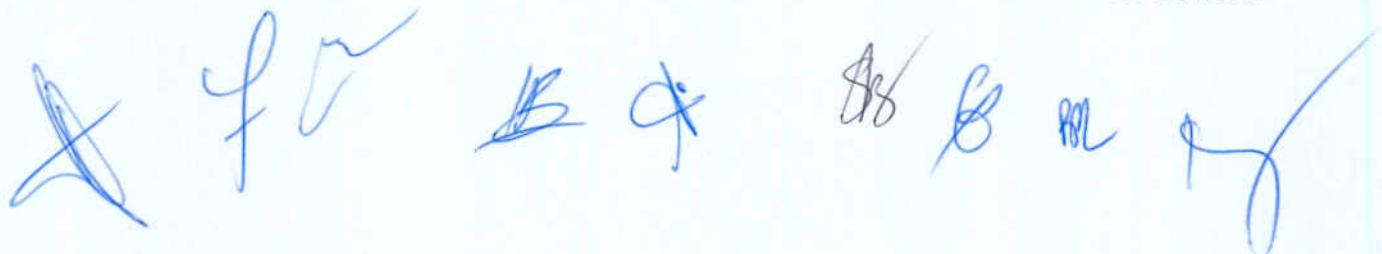
Vu les délibérations de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 23 mars 2010 à N'Djaména, République du Tchad ;

Mandate le Secrétaire Exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place effective de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel.

Invite les organisations adhérentes à la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel à tout mettre en œuvre pour opérationnaliser cette Initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Fait à N'Djaména, le 24 Mars 2010

Le Conseil



MOTION DE REMERCIEMENT

A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD, AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE TCHADIENS

=====

Monsieur Brahim Ould M'Bareck Ould MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, Ministre coordonnateur du CILSS ;

Monsieur Ould Aboye Cheick Mohamed Fadel Mohamed Lemine, Ministre de l'hydraulique et de l'Assainissement de la République Islamique de Mauritanie ;

Monsieur Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso;

Monsieur Lamin Kaba Bajo, Ministre des Pêches, des Ressources en Eau et des Relations avec l'Assemblée Nationale de la République de Gambie;

Monsieur Barros Bakar Bandjai, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République de la Guinée Bissau;

Monsieur Aghatam Ag Al Hassane, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali;

Monsieur Djibo Leïti KA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels de la République du Sénégal;

Monsieur Pahimi Padacké Albert, Ministre de l'Agriculture et de l'irrigation de la République du Tchad ;

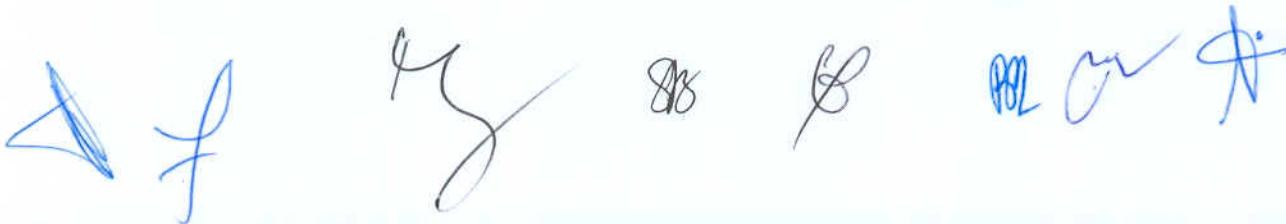
Monsieur Abou Hatchabi, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS, représentant Monsieur Malick SEDELHER, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger;

Madame TEIXEIRA ARILDE, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS par intérim, représentant Monsieur José Maria Veiga, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches de la République du Cap-Vert.

Réunis les 23 et 24 mars 2010 à N'DJAMENA, République du Tchad à l'occasion de la 43^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, expriment leur gratitude à Son Excellence Monsieur Idriss Déby ITNO, Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au Peuple Tchadiens pour l'accueil chaleureux et les multiples facilités qui leur ont été accordés durant leur séjour à N'Djaména.

Fait à N'Djaména, le 24 mars 2010

Le Conseil



**MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT
A SON EXCELLENCE MONSIEUR IDRISSE DEBY ITNO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

=====

Monsieur Brahim Ould M'Bareck Ould MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, Ministre coordonnateur du CILSS ;

Monsieur Ould Aboye Cheick Mohamed Fadel MOHAMED LEMINE, Ministre de l'hydraulique et de l'Assainissement de la République Islamique de Mauritanie ;

Monsieur Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso;

Monsieur Lamin Kaba BAJO, Ministre des Pêches, des Ressources en Eau et des Relations avec l'Assemblée Nationale de la République de Gambie;

Monsieur Barros Bakar Bandjai, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République de la Guinée Bissau;

Monsieur Aghatam Ag Al Hassane, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali;

Monsieur Djibo Leïti KA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels de la République du Sénégal;

Monsieur Pahimi Padacké Albert, Ministre de l'Agriculture et de l'irrigation de la République du Tchad ;

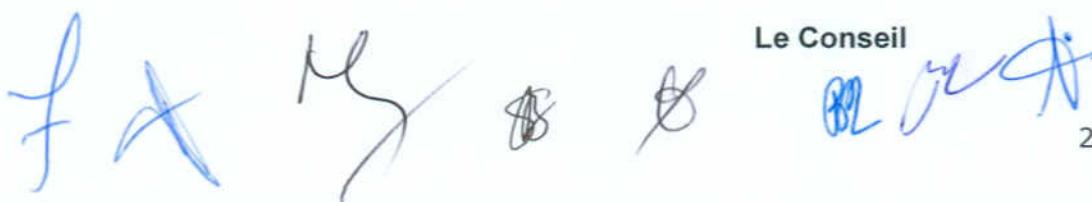
Monsieur Abou Hatchabi, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS représentant Monsieur Malick SEDELHER, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger;

Madame TEIXEIRA ARILDE, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS par intérim, représentant Monsieur José Maria Veiga, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches de la République du Cap-Vert.

Réunis les 23 et 24 mars 2010 à N'DJAMENA, République du Tchad, à l'occasion de la 43^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, remercient Son Excellence Monsieur Idriss Déby ITNO, Président de la République du Tchad, pour une contribution financière spéciale mise à la disposition du CILSS pour l'organisation de ces présentes instances.

Fait à N'Djamena, le 24 mars 2010

Le Conseil



The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely belonging to the members of the Council of Ministers mentioned in the text. The signatures are fluid and vary in style, with some being more legible than others. They are arranged horizontally across the page.

**MOTION DE REMERCIEMENT
A L'ENDROIT DES PARTENAIRES DE COOPERATION**

=====

Monsieur Brahim Ould M'Bareck Ould MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, Ministre coordonnateur du CILSS ;

Monsieur Ould Aboye Cheick Mohamed Fadel Mohamed Lemine, Ministre de l'hydraulique et de l'Assainissement de la République Islamique de Mauritanie ;

Monsieur Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso;

Monsieur Lamin Kaba Bajo, Ministre des Pêches, des Ressources en Eau et des Relations avec l'Assemblée Nationale de la République de Gambie;

Monsieur Barros Bakar Bandjai, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République de la Guinée Bissau;

Monsieur Aghatam Ag Al Hassane, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali;

Monsieur Djibo Leïti KA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels de la République du Sénégal;

Monsieur Pahimi Padacké Albert, Ministre de l'Agriculture et de l'irrigation de la République du Tchad ;

Monsieur Abou Hatchabi, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS, représentant Monsieur Malick SEDELHER, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger;

Madame TEIXEIRA ARILDE, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS par intérim, représentant Monsieur José Maria Veiga, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches de la République du Cap-Vert.

Réunis les 23 et 24 mars 2010 à N'DJAMENA, République du Tchad, à l'occasion de la 43^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements aux partenaires de coopération pour leurs soutiens multiformes au CILSS et les exhortent à poursuivre cet appui.

Fait à N'Djaména, le 24 mars 2010

Le Conseil

